



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 27 dont 27 sont encore en fonction. Séance du 26 Août 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 17 membres, absents excusés ayant donné procuration : 7 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 1 membre

POINT N° 62

REBOISEMENT DE LA FORET COMMUNALE « TRIAGE DU PETIT HAUT »

M. Ducrocq expose :

Vu les dépérissements importants constatés au sein des peuplements forestiers communaux, notamment à la suite des attaques de scolytes ayant entraîné la dégradation et la disparition de nombreux arbres,

Considérant la nécessité de procéder au renouvellement des peuplements affectés et de restaurer durablement les surfaces forestières concernées, tout en favorisant des essences mieux adaptées aux conditions climatiques actuelles et futures,

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la réalisation du programme global de reboisement et de protection sur l'ensemble contigu constitué des parcelles 73, 74 et 80 comme ceci :

- **Parcelle 73 (env. 0,7 ha)** : Plantation de 700 Cèdres de l'Atlas (densité 1 plant/10 m²) avec protections individuelles (manchons 1,20 m) et suivi de régénération naturelle.
- **Parcelle 74 (env. 1,0 ha)** : Enrichissement en Cèdre de l'Atlas (500 plants) et Feuillus divers (300 Tilleuls, Noisetiers, etc.), suivi de régénération naturelle et protection collective par engillagement périphérique complet (~420 m).
- **Parcelle 80 (env. 0,7 ha)** : Plantation de 700 Cèdres de l'Atlas (densité 1 plant/10 m²) avec protections individuelles intégrales et accompagnement de la régénération naturelle.

Selon le plan de financement ci-dessous :

**1. Détail des dépenses par parcelle (TTC)**

Parcelle / Type de protection	Surface / Quantité	Descriptif des travaux	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Parcelle 73 (Prot. Individuelle)	0,75 ha / 700 plants	Sol, plantation Cèdres & protections individuelles	5 541,67 €	6 650,00 €
Parcelle 74 (Prot. Collective)	1,5 ha / 800 plants	Sol, plantation mixte, clôture type ursus hauteur 2M (~420m) & régénération	9 416,67 €	11 300,00 €
Parcelle 80 (Prot. Individuelle)	0,75 ha / 700 plants	Sol, plantation Cèdres & protections individuelles	5 541,67 €	6 650,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL DU PROJET (2,4 HA)			20 500,00 €	24 600,00 €

2. Plan de financement global

Source de financement	Taux estimé	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Subvention Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) / Plan de renouvellement	80 %	16 400,00 €	19 680,00 €
Autofinancement Commune de Sainte-Marie-aux-Mines (Budget Forêt)	20 %	4 100,00 €	4 920,00 €
TOTAL DES RECETTES		20 500,00 €	24 600,00 €

Le Conseil Municipal sollicite l'aide financière de la **Collectivité Européenne d'Alsace (CeA)** au taux préférentiel de **80 %** ainsi que l'autorisation de **démarrage anticipé des travaux dès l'automne 2026 / campagne 2027** pour maximiser la reprise des plantations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en œuvre de ce programme global de reboisement et de protection des parcelles concernées.

AUTORISE Mme la Maire à signer tous actes, conventions et marchés nécessaires à la réalisation de ce projet d'aménagement forestier global.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Marianne MARAFIOTI

La Maire

Noëlle HESTIN